

SOCIÉTÉ • ÉTAT ISLAMIQUE

Après l'enfer de l'organisation Etat islamique et des camps syriens, Sana, 24 ans, deux enfants, menacée d'expulsion par la France

Rapatriée de Syrie en janvier avec ses deux filles, Sana est l'une des rares femmes à ne pas avoir été mise en examen pour terrorisme à son retour en France. Le préfet du Nord veut l'expulser vers l'Algérie, malgré la levée des mesures de surveillance administrative.

Par Christophe Ayad



Sana, photographiée à Paris, le 3 septembre 2023. OLGA KRAVETS POUR « LE MONDE »

Sana est le prénom qu'elle s'est choisi, faute de pouvoir changer de nom de famille pour le moment. En attendant, elle souhaite conserver son anonymat. Sana, donc, ne veut plus rien avoir à faire ni avec sa famille ni avec son passé, mais régulièrement, l'une comme l'autre la rattrapent. Alors qu'elle tente de se reconstruire après près d'une décennie vécue à l'ombre du djihad, elle est aujourd'hui menacée d'expulsion – pour « *menace à l'ordre public* » selon la préfecture – vers l'Algérie, un pays qu'elle ne connaît pas et où elle n'a jamais mis les pieds.

Sana, que *Le Monde* a rencontrée, est née dans le nord de la France. Elle a aujourd'hui 24 ans. Selon son récit, à 13 ans, sa mère, radicalisée et violente, l'a voilée de force et retirée de l'école. Elle a aussi refusé de remplir sa demande de nationalité française. Quand elle a eu 15 ans, sa mère l'a emmenée avec ses trois frères – dont le plus jeune avait 3 ans à l'époque – et sa sœur en Syrie, sans lui demander son avis. Une fois sur place, Sana a été mariée de force à un combattant belge de l'organisation État islamique (EI). Elle a eu de lui deux enfants, deux petites filles qui ont aujourd'hui 5 et 7 ans.

À la chute de Baghouz dernier bastion du pseudo-califat de l'organisation État islamique, en mars 2019, Sana se rend aux forces kurdes, qui l'internent dans un camp avec les autres prisonnières étrangères et leurs enfants. Elle y passe près de quatre ans dans des conditions épouvantables d'hygiène et d'insalubrité. Les enfants ne reçoivent pas d'éducation, même si leur mère tente d'égayer leur quotidien par des jeux. Le trio vit sous la coupe d'une matriarche toujours fanatisée, d'après elle. Son père est mort sur zone, tout comme deux bébés que sa mère a mis au monde sur place. Sana ne sait pas ce que son mari est devenu mais ne tient pas à le retrouver.

Interrogée quatre jours par la DGSJ

À l'insu de sa mère, Sana demande son rapatriement par l'intermédiaire de son avocate, **M^e Marie Dosé**. Elle finit par être emmenée par les autorités françaises avec ses deux filles le 24 janvier. A l'atterrissage à Villacoublay (Yvelines), elle est séparée de ses enfants. *« Pendant tout notre séjour dans le camp, je les avais préparées à ce moment, raconte-t-elle. Mais, même si je savais ce qui allait se passer, ça m'a brisé le cœur de voir mes deux petites partir dans les bras d'éducatrices. »* Pendant ce temps, elle est interrogée quatre jours par la DGSJ, le service de police et de renseignement intérieur chargé de la lutte antiterroriste. A l'issue de cette garde à vue, le juge d'instruction antiterroriste décide de la laisser libre et de ne pas la poursuivre.

On a peine à imaginer que cette jeune femme sort tout juste d'une décennie de tumultes, violences, conflits et menaces. Depuis qu'elle est en France, elle se promène bras nus et cheveux au vent, maquillée et un brillant dans l'aile du nez. Prise en charge par une association qui assure son logement et ses besoins de base, elle passe ses journées à arpenter les magasins, à se rendre aux rendez-vous avec les différents services qui la suivent et à attendre les visites hebdomadaires à ses enfants. Son quotidien reste rempli de rendez-vous avec les psychologues – il y en a eu jusqu'à quatre par semaine –, la psychiatre, l'assistante sociale, le médiateur du fait religieux, les éducateurs, etc., qui s'occupent de son suivi. Elle met un point d'honneur à n'en rater aucun. Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci.

Tous les rapports produits par la psychiatre, le médiateur religieux et les éducateurs de l'aide sociale à l'enfance, que *Le Monde* a consultés, témoignent de la force de son insertion, de son absence de radicalité et de l'attachement qui s'est noué entre elle, la famille d'accueil et ses enfants. Pendant six mois, Sana a été soumise à une mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance, lui interdisant de quitter la ville où elle réside et l'obligeant à pointer tous les jours à la même heure au commissariat. Respectée à la lettre, la mesure n'a plus été renouvelée depuis fin juin, preuve que les services de renseignement et le parquet antiterroriste la jugent inoffensive.

« Fière du chemin parcouru »

« Ma fille aînée vient de faire sa rentrée au CP et la petite est en grande section de maternelle. J'ai pu les accompagner avec la dame de la famille d'accueil. Quel plaisir ! J'étais tellement fière du chemin parcouru. C'est exactement ce dont je rêvais. Comme si tout ce qui s'était passé était un cauchemar », s'exclame-t-elle. Toutes ses demandes

de sorties avec ses filles ont été acceptées par la juge des enfants. Sana a hâte de pouvoir vivre avec elles, même si elle a conscience du chemin qu'il reste à parcourir pour trouver une situation stable.

Mais la notification d'expulsion, le 21 août, est venue ébranler tout le travail accumulé. « *Quand j'ai vu arriver deux policiers à mon domicile, j'ai cru que c'était pour me notifier un rendez-vous pour mes papiers* », explique-t-elle. Dès son arrivée en France, Sana, aidée par son autre avocat, **Nicolas Vanden Bossche**, avait fait une demande de titre de séjour, bien consciente que, à cause du refus de sa mère de remplir le formulaire de demande de nationalité, elle ne disposait que de son passeport algérien périmé, établi juste avant son départ en Syrie, et d'un titre d'identité républicain – délivré aux enfants étrangers nés en France de parents étrangers en situation régulière. Deux courriers ont été adressés au ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, pour l'alerter sur son absence de papiers qui entrave ses efforts de réinsertion – car, sans papiers, pas de travail ni de formation possibles. Sans réponse.

En réalité, la seule réponse est venue sous la forme de l'ordre d'expulsion délivré le 21 août par la préfecture, sans doute influencée par le patronyme de Sana, dont la famille a envoyé pas moins d'une quinzaine de personnes en Syrie. « *Mais je n'ai jamais mis les pieds en Algérie, je n'y connais personne, s'affole Sana. Et que vont devenir mes enfants ?* » La lettre du préfet du Nord, **Georges-François Leclerc**, ne fait aucune mention du sort des deux filles de Sana.

Un comité de soutien

En revanche, le courrier détaille longuement les motifs de son expulsion. Elle aurait « *accompagné* » ses parents en Syrie – alors qu'elle y a été emmenée mineure et, selon elle, contre son gré. D'ailleurs, elle s'est constituée partie civile contre sa mère dans l'instruction en cours la visant. Elle aurait « *épousé* » un combattant – alors qu'elle a subi un mariage forcé. Tout ce qui peut être porté à son crédit est décrit comme de la « *taqiya* », une dissimulation en vue de tromper l'ennemi.

En bref, Sana représenterait « *une menace* », ce qui n'est l'avis ni de la DGSI ni du Parquet national antiterroriste, au vu de leur traitement de son dossier judiciaire. Le ministère de l'intérieur, qui se tient informé du suivi des femmes rapatriées, sait parfaitement que Sana n'est pas dangereuse. Sollicité par *Le Monde*, le préfet du Nord n'a pas souhaité communiquer sur une procédure en cours.

A l'occasion de la comparution de Sana devant la commission d'expulsion au tribunal judiciaire de Lille, le 13 septembre, M^e Dosé produira le texte d'un comité de soutien qui compte **Catherine Deneuve, Edgar Morin, Henri Leclerc, Anne Sinclair, Leïla Slimani, Jacques Toubon**, etc., tous opposés à son expulsion. Une procédure « *indigne d'un pays comme le [leur], et [qui] viole toutes les valeurs qui [les] unissent* », écrivent ces personnalités dans leur texte de soutien, où elles expriment aussi leur inquiétude pour l'avenir des deux enfants. ♦